



Avis de changement d'auditeur

Le 2 mai 2022

Madame,
Monsieur,

Conseils en placements Portland Inc. (« Portland ») vous écrit, en votre qualité de porteur de parts, pour vous informer qu'il remplacera PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (l'« ancien auditeur ») comme auditeur des Fonds communs de placement Portland et des Fonds communs de placement alternatifs Portland par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. (l'« auditeur successeur ») à compter du 10 juillet 2022 ou vers cette date (la « date d'entrée en vigueur »).

L'ancien auditeur s'est volontairement démis de ses fonctions d'auditeur. Le conseil d'administration de Portland a nommé l'auditeur successeur, qui entrera en service à la date d'entrée en vigueur.

Le comité d'examen indépendant de Portland a préalablement approuvé ce changement d'auditeur, conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*.

Les lettres de l'ancien auditeur et de l'auditeur successeur exigées par le Règlement 51-102 seront examinées par le conseil d'administration et déposées sur SEDAR, avec l'avis de changement d'auditeur.

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières, Portland n'aura pas à obtenir le consentement des porteurs de parts, car il leur a posté un avis écrit du changement d'auditeur au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur.

Les porteurs de parts de Portland n'ont aucune mesure à prendre à cet égard. Les investisseurs qui ont des questions au sujet du présent avis peuvent communiquer avec le service à la clientèle de Portland au 1 888 710-4242, option 1.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Service à la clientèle de Portland